

Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la commune de Limersheim.

Numéro 027 – mai 2019

Edito du Maire

Chers Amis,

Et voilà le premier trimestre de cette année 2019 vient de s'achever avec le vote du budget, la fin des travaux du bâtiment de la place de l'église et les premières manifestations pointent déjà le bout de leur nez.

C'est ainsi que nous entamerons la route vers la période estivale avec notre traditionnelle fête des voisins au mois de mai, suivie par le marché aux puces organisé par le Foyer Club St Denis et la fête de l'école organisée par le PAL, et la grande fête de Limersheim organisée par le Conseil Municipal des Enfants au mois de juin, le feu de la St Jean organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers en juillet et la 2ème fête de la pomme de terre organisée par les Ardpfel Kimme au mois d'août.

Que de manifestations au programme....

Le mois de mai est également un mois d'élections cette année avec les élections européennes le dimanche 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00.

A bientôt,

Votre Maire, Stéphane SCHAAL

Plan Canicule !

Avec l'été, les périodes de fortes chaleurs peuvent se multiplier et mettre notre santé en danger. Les personnes âgées et les enfants sont les principaux concernés. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents.

Il est conseillé :

- de boire régulièrement de l'eau (ne pas attendre d'avoir soif pour boire !!!)
- d'éviter les efforts physiques intenses
- de ne pas boire d'alcool
- d'éviter de sortir aux heures les plus chaudes de la journée
- de s'humidifier la peau plusieurs fois par jour
- de mettre sa maison à l'abri de la chaleur en fermant les volets par exemple.



Merci à chacun d'être vigilant, de prendre régulièrement des nouvelles de son entourage et de ses voisins, surtout lorsque ce sont des personnes âgées, handicapées ou isolées. Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

Liste des Assistantes Maternelles de Limersheim

Diebolt Béatrice
Hugel Jocelyne
Vincent Natacha

0388641646
0388649005
0683657068



Comptes Administratif et de Gestion 2018, Budget 2019, Fiscalité 2019, ...

Comme chaque année, le mois d'avril est consacré au bilan financier de l'année passée et la validation du budget de la nouvelle année.

Aussi, cette année, le Conseil Municipal, réuni en séance le 15 avril 2019, a approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2018.



Les comptes de gestion et administratif laissent apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 169 341,76 € et un excédent d'investissement de 85 808,71 € soit un **excédent global de 255 150,47 €.**

Le Conseil Municipal a également validé le budget primitif de la Commune s'élevant à **1 139 892,17 €** réparti de la manière suivante :

Section de fonctionnement : 408 050,30 €
Section d'investissement : 731 841,87 €

La part investissement est encore élevée cette année de part les soldes des travaux de réhabilitation du bâtiment de la place de l'Église et les travaux programmés de l'Église Saint Denis (intérieur et extérieur par la création d'une place).

Sont également programmés des travaux d'éclairage public afin de diminuer notre facture énergétique.

L'ensemble des projets sont budgétisés mais restent en attente des retours de demandes de subvention des différents partenaires (État, Région, Département).

Concernant la fiscalité, considérant l'augmentation des bases fiscales par les services de la DGFIP (*Direction Générale des Finances Public*), le Conseil Municipal a décidé une nouvelle fois, à l'unanimité, de **ne pas augmenter les impôts communaux** cette année. En effet, le contribuable subira déjà une augmentation des impôts du fait de l'augmentation des bases.

Il est rappelé que les documents budgétaires sont consultables en mairie.

Don du Sang

La prochaine collecte de sang aura lieu

Le vendredi 19 juillet 2019
À partir de 18 h 00 au Foyer Club Saint Denis

Venez nombreux.

Le Don du Sang est un geste vital et nécessaire. C'est un véritable engagement qui vient du cœur et qui sauve des vies. Il s'agit en effet de soigner des malades et des accidentés.

Pour tous ceux qui en ont besoin chaque jour, rien ne peut remplacer le sang.



Facturation des destructions de nids d'hyménoptères

À compter du 1er mai 2019, le service départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin facturera aux requérants-bénéficiaires les interventions pour destruction de nids d'hyménoptères assurées par les sapeurs-pompiers du Bas-Rhin.



Abeille domestique
(Apis mellifera)



Bourdon terrestre
(Bombus terrestris)



Guêpe commune
(Vespa vulgaris)



Frelon européen
(Vespa crabro)



Frelon asiatique
(Vespa velutina)

En date du 28 mars 2019, le conseil d'administration du SDIS 67 a délibéré en faveur de la facturation des interventions pour destructions de nids d'hyménoptères. En effet, le SDIS 67 a constaté une très forte évolution des sollicitations liées aux nids d'hyménoptères, qui ont plus que doublé entre 2014 et 2018. Malgré des fluctuations d'année en année en raison des conditions météorologiques, les destructions de nids d'hyménoptères représentent en moyenne près de 14 % de l'activité opérationnelle annuelle des sapeurs-pompiers du Bas-Rhin.

L'objectif principal de cette mesure est de permettre au SDIS 67 de se recentrer sur ses missions prioritaires et de préserver la disponibilité de ses moyens humains et matériels pour répondre sans délais aux besoins de secours d'urgence.

La facturation de certaines prestations assurées par les services d'incendie et de secours est prévue par la législation. Le SDIS 67 l'a instituée à compter de 2005 pour les déblocages d'ascenseurs, les alarmes intempestives et les pollutions afin de réduire les sollicitations déjà croissantes pour des interventions éloignées des missions définies par la loi. Cette décision intervient également à la suite des recommandations de la Chambre régionale des comptes dans un contexte où le SDIS 67 faisait jusqu'à présent exception dans le Grand Est.

La mise en œuvre de cette décision donnera lieu à une facturation adaptée en instaurant une participation modérée mais généralisée à toutes les interventions pour destruction de nids d'hyménoptères. Le conseil d'administration a arrêté un montant de **50 € en cas d'intervention classique et de 80 € pour une intervention nécessitant un moyen élévateur**. Cette participation réduite a pour but de ne pas laisser les citoyens sans solution le temps que des entreprises spécialisées s'installent et soient opérationnelles dans le département.

Le SDIS 67 a à cœur d'offrir aux Bas-Rhinois un service public performant et disponible pour les missions d'urgence.

Fête de l'école

Famille, grands-parents, voisins, amis,

Les enfants de l'école de Limersheim, l'équipe enseignante, l'association de et la Commune vous invitent



à la Fête de fin d'année de l'école

qui aura lieu

Le 28 juin 2019 à l'école à 18 heures.



Élections Européennes

Du 26 mai 2019



Le scrutin unique des élections européennes aura lieu le dimanche 26 mai prochain.

Ces élections viseront à élire les députés siégeant au parlement européen.

Le scrutin se déroulera de **8 heures à 18 heures** en salle des cérémonies.

Le vote par procuration

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. Toutes les explications et le formulaire CERFA n° 14952*01 sont disponibles sur internet.

Durée de validité :

La procuration est établie pour un scrutin déterminé (pour l'un des deux tours ou pour les deux tours). Toutefois, une procuration peut être établie pour une durée de son choix, dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement, si l'intéressé établit être de façon durable dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote.

Où faire établir sa procuration et quand ?

L'autorité localement habilitée à établir une procuration sera soit le Tribunal d'Instance, la Gendarmerie ou la Police Nationale ou l'Ambassade de France pour les résidents à l'étranger. Aucune disposition législative ou réglementaire ne fixe de date limite pour l'établissement d'une procuration de vote mais les électeurs ont intérêt à se présenter dans les services compétents suffisamment tôt avant un scrutin déterminé pour que la procuration puisse être acheminée en mairie.

Qui peut voter par procuration ?

3 grandes catégories de personnes sont concernées par le vote par procuration (art L.71 du Code électoral) :

- > Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations professionnelles, en raison d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme, il leur est impossible d'être présent dans leur commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de leur présence dans la commune.
- > Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations de formation, parce qu'ils sont en vacances ou parce qu'ils résident dans une commune différente de celle où ils sont inscrits sur une liste électorale, ils ne sont pas présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin.
- > Les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

Les démarches à accomplir :

Le mandant doit se présenter personnellement et être muni :

- > d'une pièce d'identité ;
- > du formulaire de vote par procuration: s'il a rempli le formulaire disponible en ligne et l'a imprimé



Inscription sur la liste électorale

Depuis le 1er janvier 2019, avec l'entrée en vigueur du Répertoire Electoral Unique, (REU), toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6e vendredi précédant le scrutin.

A cet effet, la demande peut être réalisée :

- > En Mairie, en fournissant :
 - ✓ une copie de la pièce d'identité
 - ✓ un justificatif de domicile
 - ✓ et le formulaire cerfa N° 12669*02



- > En ligne à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>

- ✓ Les mêmes justificatif seront demandés et devront être scannés pour accompagner la demande

Vous avez également la vérifier que vous êtes inscrit sur la liste électorale de n'importe quelle commune en France à l'adresse suivante :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/ise>



Permis de construire

Néant



Déclarations préalables

Demandeur

Objet

Décision

A = Autorisé, R = Refusé

BLANCHE Marguerite

Remplacement d'un vélux
23, rue Circulaire

A : 07/03/2019

BAUMERT Jean-Pierre

Ravalement de façade
59, rue Circulaire

A : 14/03/2019

SEURET Serge

Création d'un auvent avec 2 panneaux solaires
Lieudit Auf Rotzen

A : 15/04/2019

APRAHAMIAN Adrien

Division de terrain
6, rue des Noyers

A : 15/04/2019

GLASSER René

Rénovation d'un pignon de grange
62, rue Circulaire

A : 02/05/2019

GLASSER Richard

Construction d'une pergola
55, rue Circulaire

A : 02/05/2019

la

1^{ère}

Grande
Fête de

Pinnerste



Le samedi 22 juin, le conseil municipal des enfants, t'invite au terrain de sport, pour jouer, s'amuser, se rencontrer, diner ensemble et swinger sur tes sons préférés!

Programme

14h	Accueil : verre de bienvenue sera offert
15h à 18h	de 6 à 95 ans, tu pourras t'amuser à toute sortes de jeux : foot, volley, pétanque, jeux de carte, jeux de société et de kermesse etc...

18h30 à 21h	Barbeuk': chacun ramène son repas, boissons n'oublie pas tes couverts jetables
21h à 23h30	Nous déplacerons les tables et nous nous laisserons emporter par la musique

On vous attend tous le 22 Juin avec votre
bonne Humeur.



Le conseil municipal des enfants.



Si possible, pouvez-vous nous aider à préparer
cette grande fête ?

si oui, contactez-nous à la Mairie en rendant ce
talon réponse:

NOM:

PRÉNOM:

la mise en place

le nettoyage

le déroulement des activités (les jeux)

le barbecue

SOIREE LABYRINTHE NOCTURNE



Venez passer une soirée champêtre, dès 18h30, autour du feu, vous restaurerez avant d'explorer notre labyrinthe de maïs et de découvrir nos animaux
Animation en musique avec le groupe Doriann



*Les 03 Aout et
21 Septembre 2019*

Gratuit - 3 ans
8.5 € avec 1 entrée à la soirée
13 € avec 1 entrée, 1 boisson et 1 tarte flambée

SPECIALES HALLOWEEN
les 25/26 Octobre 2018



Gratuit – 3 ans
8.5 € avec 1 entrée à la soirée
13€ avec 1 entrée, 1 boisson et 1 soupe/saucisse

POUR LES GROUPES DES CENTRES DE LOISIRS UNE 3^{ème} DATE POUR HALLOWEEN SERA DEFINIE

ACCES UNIQUEMENT SUR RESERVATION

N'OUBLIEZ PAS VOS LAMPES DE POCHE, REPAS TIRE DU SAC NON AUTORISES
Par tél 06.06.66.96.87 ou fermekieffer@gmail.com

Lieu dit Auf Rotzen 67150 LIMERSHEIM

Nous nous réservons le droit d'annuler la soirée en cas de mauvais temps



Pour vos projets de maîtrise de l'énergie, l'Espace Info Energie du Canton d'Erstein vous accompagne

Vous souhaitez construire ou rénover votre logement ?

Vous avez des questions sur l'isolation thermique, le chauffage, les énergies renouvelables ou encore les aides financières ?

Prenez contact avec l'Espace Info Energie du Canton d'Erstein, un lieu de **conseils gratuits, indépendants et objectifs** sur toutes les questions relatives à l'énergie dans l'habitat et au changement climatique.

Ce service public de proximité est proposé par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, en partenariat avec l'ADEME, la Région Grand Est et la Ville d'Erstein.

Il a pour rôle de :

- > Conseiller sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables : travaux d'isolation, de chauffage, de rénovation thermique, installations de panneaux solaires...
- > Présenter les équipements et matériaux disponibles sur le marché.
- > Informer sur les aides et dispositifs mobilisables.
- > Réaliser des bilans thermiques simplifiés afin de faciliter le choix entre différentes solutions.
- > Orienter vers les plateformes de rénovation ou l'ensemble des organismes, bureaux d'études ou entreprises susceptibles d'intervenir dans le domaine technique concerné par la demande...
- > Sensibiliser sur les actions simples du quotidien qui permettent de réduire la facture énergétique.
- > Proposer un centre de ressources à destination du grand public.

L'Espace Info Energie du Canton d'Erstein est aussi membre du réseau FAIRE, le service qui vous guide pour améliorer le confort de votre logement.

Contact :

Aurélië BRUDER, conseillère Info Energie
se tient à votre disposition :

canton-erstein@eie-grandest.fr

03 88 59 86 27

du mardi au jeudi de 8h à 12h / 13h à 17h,
le vendredi de 8h à 12h / 13h à 16h

Et sur rendez-vous

Usines Municipales d'Erstein

14 rue Jean Georges Abry - 67150 Erstein





Passation de Commandement Sapeurs Pompiers de Limersheim

Vendredi 31 mai 2019 à 19h30 aura lieu sur la place de l'Église la Passation de Commandement de la Section des Sapeurs Pompiers de LIMERSHEIM entre le Lieutenant Michel MUTSCHLER et le Sergent Philippe SCHAAL.

Aussi, je vous transmets ci-dessous les règles de circulation et de stationnement prises pour cet événement (*Arrêté // N° POL. 196 / C.T. / A.T/ 74 / 2019 / 196 // du 25 avril 2019*)

CHAPITRE I : CIRCULATION

- Article 1 : La circulation des véhicules en tout genre **sera interdite sur la rue circulaire à partir du n°58 jusqu'au n°72**, le vendredi 31 mai 2019 de 18h00 à 21h00, seuls les véhicules officiels seront autoriser à circuler pour stationner dans la rue.
- Article 2 : La circulation des véhicules en tout genre **est autorisée dans la rue du Vin uniquement dans le sens place de l'Église – rue Circulaire**, le vendredi 31 mai 2019 de 18h00 à 21h00.
- Article 3 : La circulation des véhicules en tout genre est interdite sur la place de l'Église le vendredi 31 mai 2019 de 18h00 à 21h00.
- Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la Commune de LIMERSHEIM et la Section des Sapeurs-Pompiers de LIMERSHEIM, en charge de la manifestation, conformément au plan ci-annexé.

CHAPITRE II : STATIONNEMENT

- Article 1 : Le stationnement est **interdit bilatéralement le vendredi 31 mai 2019 de 18h00 à 21h00 dans la rue Circulaire, à partir du n°1 jusqu'au n°12** afin de permettre le stationnement des véhicules de secours en astreinte (*seuls véhicules autorisés à stationner dans la rue*)

La circulation des riverains sera réduite mais autorisée.

- Article 2 : Le stationnement est **interdit bilatéralement le vendredi 31 mai 2019 de 18h00 à 21h00 dans la rue Circulaire, à partir du n°58 jusqu'au n°77** (entrée du village) afin de permettre le stationnement des véhicules des officiels (*seuls véhicules autorisés à stationner dans la rue*)

La circulation des riverains sera également interdite dans ce tronçon de rue durant l'ensemble de la manifestation.

- Article 3 : Le stationnement est **interdit le vendredi 31 mai 2019 de 18h00 à 21h00 sur la place de l'Église**, lieu de la passation de commandement.
- Article 4 : Les riverains desdites rues sont invités à prendre leurs précautions en cas de départ et à stationner leurs voitures hors de la zone de la manifestation.

**Merci de bien vouloir respecter les consignes
afin de garantir la sécurité durant cet événement.**



Marché aux Puces Foyer Club St Denis

Dimanche 9 juin 2019, le foyer Club Saint Denis organise son traditionnel marché aux puces.

Aussi, je vous transmets ci-dessous les règles de circulation et de stationnement prises pour cet événement (Arrêté // N° POL. 194 / C.T. / A.T/ 73 / 2019 / 194 // du 25 avril 2019)

CHAPITRE I : CIRCULATION

- Article 1 : Par suite de la tenue de la fête villageoise – marché aux puces – brocante le **dimanche 9 juin 2019**, la circulation des véhicules est interdite : dans les rues communales "Circulaire" du n° 54 au n° 77, "Haute", "des Bois", des "Charmes", des "Frênes" et sur la place de l'Eglise **de 5 heures à 19 heures**.
- Article 2 : Considérant le point de restauration du marché aux puces – brocante, le **dimanche 9 juin 2019**, la circulation des véhicules est interdite dans la rue des Bois de **5 heures à 22 heures**.
- Article 3 : Pour des raisons pratiques, les riverains desdites rues seront invités à sortir leur véhicule de la zone concernée en cas de sortie prévue le jour de la manifestation.
- Article 4 : L'Association Foyer Club Saint Denis disposera des signaleurs à proximité du lieu de la manifestation.

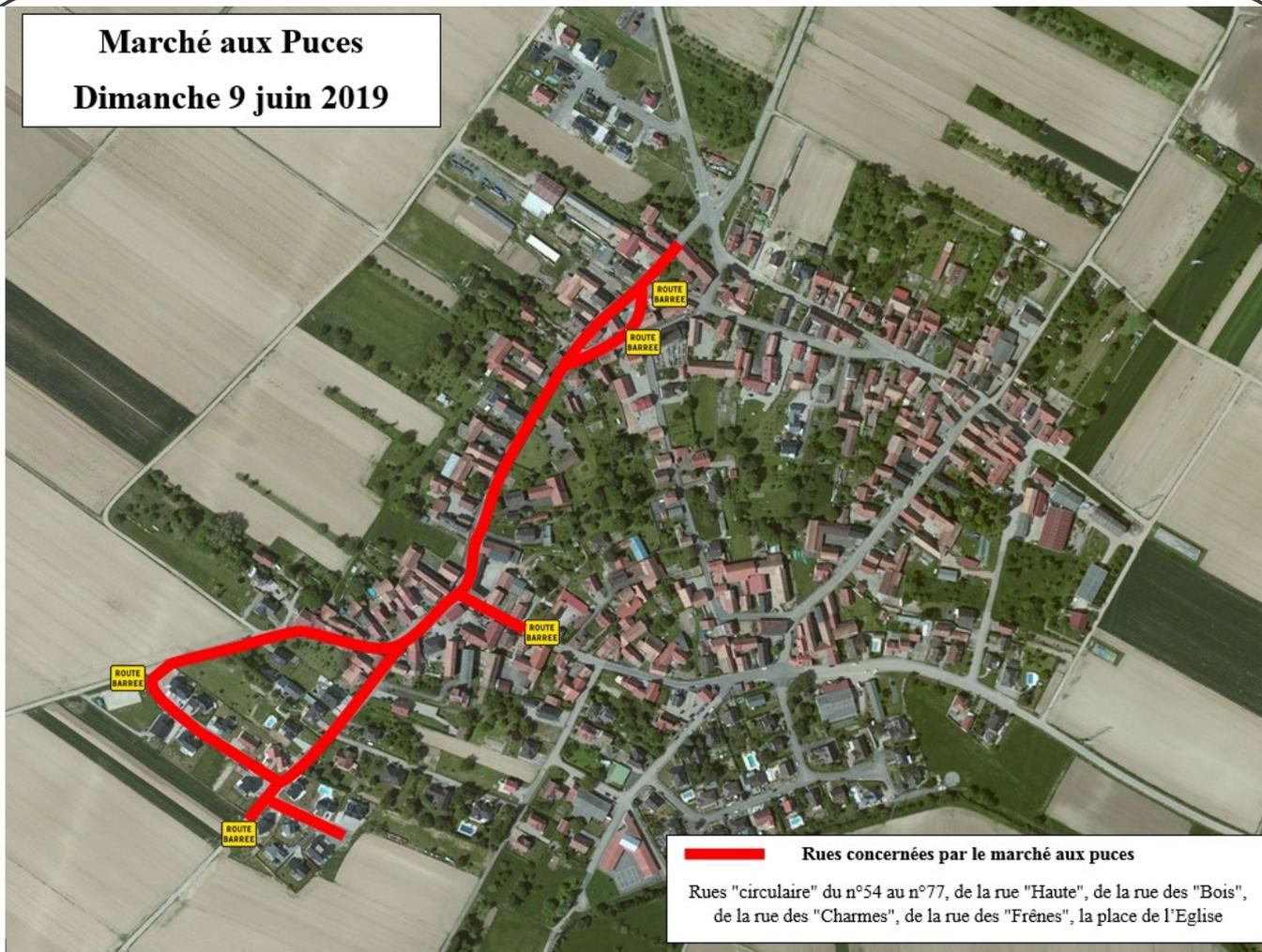
CHAPITRE II : STATIONNEMENT

- Article 1 : Le stationnement de tous les véhicules, hors exposants, est interdit dans les mêmes rues de 5 heures à 19 heures, hormis pour la rue des bois dont le stationnement est interdit entre 5 heures à 22 heures.

**Merci de bien vouloir respecter les consignes
afin de garantir la sécurité durant cet événement.**

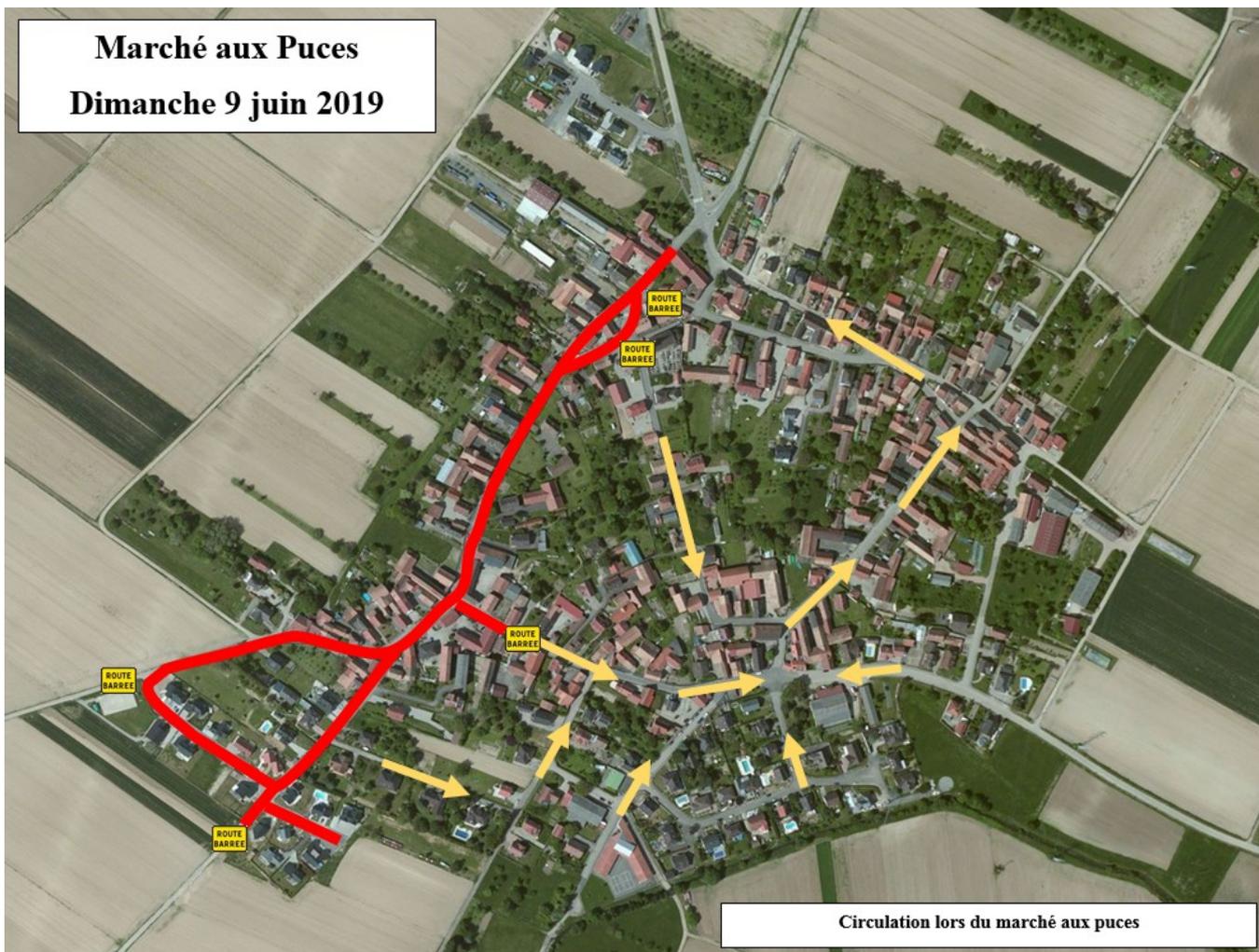


Marché aux Puces
Dimanche 9 juin 2019



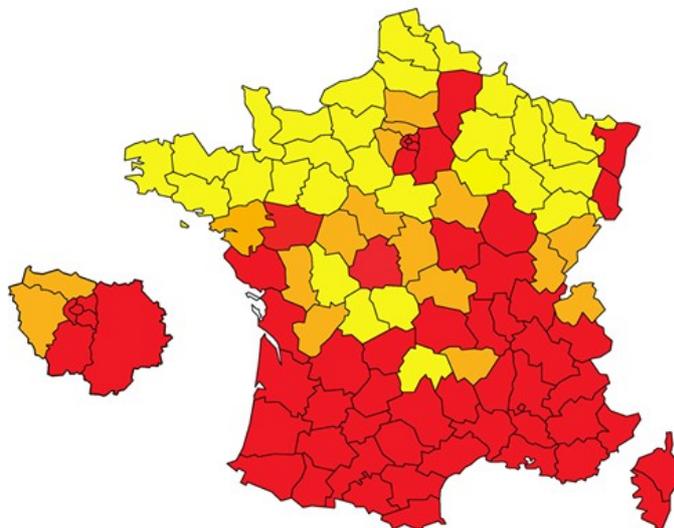
— Rues concernées par le marché aux puces
Rues "circulaire" du n°54 au n°77, de la rue "Haute", de la rue des "Bois", de la rue des "Charmes", de la rue des "Frênes", la place de l'Eglise

Marché aux Puces
Dimanche 9 juin 2019



Circulation lors du marché aux puces

Moustique tigre : Vigilance rouge



Depuis plusieurs années, le moustique tigre remonte vers les régions du Nord. Il peut être porteur de certains virus dangereux comme la dengue ou le chikungunya.

Il est si petit et pourtant si dangereux: le moustique. En France, depuis quelques années, le moustique-tigre colonise de plus en plus de territoires.

Aedes albopictus est originaire d'Asie et peut transmettre des maladies graves comme le chikungunya, la dengue ou zika. Le site Vigilance moustiques publie, vendredi 26 avril, sa carte recensant la présence du moustique tigre en France en 2019.

Une présence accrue sur le territoire

En 2019, neuf départements supplémentaires sont en vigilance rouge. Ce niveau d'alerte signifie que le moustique est implanté et actif sur le territoire. Plus aucun département français n'est en veille sanitaire : tous sont en vigilance accrue, dont le seuil minimal est la surveillance entomologique. "Aujourd'hui, nous avons 51 départements colonisés, explique Stéphane Robert, président de Vigilance moustiques à France Info. Il est possible que le moustique soit dans d'autres départements mais il faut encore le détecter".

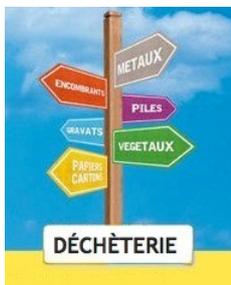
Une présence liée aux containers

Depuis quelques années, le moustique tigre remonte vers le Nord. L'insecte est arrivé d'Asie du Sud-est par les containers débarqués dans les ports du Sud de la France. Sa présence est concentrée dans le Sud-Est et le Sud-Ouest, jusqu'aux frontières de la Loire-Atlantique d'un côté, et aux limites de l'Yonne et du Jura de l'autre.

Le moustique tigre est plus dangereux que ces congénères : il peut être porteur des virus de zika, de la dengue ou du chikungunya. Il pique un humain porteur et ensuite devient lui-même capable de le transmettre à une autre personne.

Des mesures de prévention

Pour se protéger du moustique tigre, le ministère de la Santé rappelle qu'il est nécessaire de cumuler des mesures individuelles et collectives. Porter des vêtements longs, mettre du répulsif, installer des moustiquaires permet d'éviter les piqûres. En parallèle, il faut réaliser des opérations de démoustication lorsque des contaminations sont constatées, et en amont, supprimer les eaux stagnantes, où les moustiques aiment pondre. D'après Vigilance moustiques, quelques millimètres d'eau stagnante suffisent pour qu'une femelle moustique-tigre pondre des centaines d'oeufs.



Déchetterie d'Hindisheim

Pour vos déchets verts, bois et gravats la déchetterie décentralisée d'Hindisheim est ouverte :
Samedi de 9h00 à 12h00
Lundi de 16h00 à 18h00 (en été)

Fermeture de la Mairie

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du **22 juillet au 9 août inclus**.



Déchetterie d'Erstein

Horaires d'été :

Lundi de 13h00 à 18h00
Mardi de 13h00 à 18h00
Mercredi Fermé
Jeudi de 13h00 à 18h00
Vendredi de 13h00 à 18h00
Samedi de 09h00 à 12h00
et 14h00 à 17h00
Dimanche de 09h00 à 12h00

Accès :

Un système de contrôle automatisé des accès est mis en service sur le site de la déchetterie d'Erstein.

N'oubliez pas votre badge.

Le temps des Cerises

Nous vous rappelons que les deux cerisiers de la cour de la Mairie sont les cerisiers de tous les limersheimois.



Nous vous invitons à venir en cueillir les fruits.

Bibliothèque Municipale

Lundi de 15h45 - 16h45
Mercredi de 11h00 - 12h00
Vendredi de 15h45 - 16h45
Samedi de 14h00 - 15h00

Mairie de Limersheim

Accueil du public :

Lundi de 09h00 à 12h00
Mardi de 09h00 à 12h00
Jeudi de 09h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00
Vendredi de 09h00 à 12h00

Permanence du maire et des adjoints :

Les Jeudis de 19h00 à 20h00, avec possibilité de rendez-vous.
Pas de permanence les jeudis en juillet et en août !



Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 27
Mai 2019 édité par la Mairie de Limersheim



Le Maire,

Stéphane SCHAAL

Quoi ? Quand ? Avec Qui ? Où ?

L'agenda de Limersheim.

24 Mai

Fête des voisins

6 Juillet

Feu de la Saint Jean

24-26 Mai

Vieux papiers

Une benne sera installée place de l'Église afin de déposer les paquets dont vous souhaitez vous débarrasser.

Nous vous informons que le ramassage ne sera pas assuré la samedi matin par les enfants et bénévoles.

18 Juillet

*Passage du Jury du
Concours des Maisons
Fleuries*

26 Mai

Élections Européennes

19 Juillet

Collecte de Sang

9 Juin

Fête villageoise

15 Août

*Fête de la pomme de
terre*

21 Juin

Après midi Aînés à l'école

Les enfants de l'école accueillent les seniors pour leurs présenter le spectacle de fin d'année.

2 Septembre

Rentrée des classes

22 Juin

Grande fête de Limersheim

*Prochains Conseils
Municipaux*

- Lundi 3 juin
- Lundi 1^{er} juillet
- Lundi 2 septembre

28 Juin

Fête de l'école

Fête des voisins



La Commune de Limersheim vous propose de rencontrer vos voisins pour passer une soirée agréable le **24 mai 2019**.

En effet à l'occasion de la journée nationale de la fête des voisins, nous vous proposons, comme l'an passé, de prendre place dans les rues de notre charmant village pour passer une soirée agréable entre voisins et amis.

8 emplacements sont prévus dans le village, afin de se rencontrer entre voisins.

Pour faciliter l'organisation, il vous est demandé de vous inscrire sur l'emplacement désiré en déposant le talon réponse ci-dessous, avant le jeudi 16 mai 2019 en Mairie.

Chaque emplacement sera préparé avec tables et bancs. Les responsables vous accueilleront dès 18h30. Chacun ramènera son couvert, son assiette et son verre, et de quoi organiser un buffet convivial sous la forme d'une auberge espagnole (par exemple : un plat salé, un dessert, une boisson... selon son inspiration).

Les voisins responsables peuvent vous contacter pour l'organisation du point de rencontre qui peut être équipé d'un barbecue ou autres. A vous de vous organiser avec vos voisins.

Nous vous invitons donc à apporter votre bonne humeur afin de passer une agréable soirée avec des personnes proches que vous ne connaissez peut être pas encore suffisamment.

TALON-REPONSE
(mettre une croix dans la case qui convient)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Emplacement N° 1 : Lotissement des vergers | Contact : Angélique Diebolt |
| <input type="checkbox"/> Emplacement N° 2 : Rue Circulaire / Forge | Contact : Chantal Diebolt |
| <input type="checkbox"/> Emplacement N° 3 : Place de l'Eglise / Rue du Vin | Contact : Quentin Fender |
| <input type="checkbox"/> Emplacement N° 4 : Lotissement des Charmes | Contact : Arnaud Wachenheim |
| <input type="checkbox"/> Emplacement N° 5 : Rue Circulaire / Gare | Contact : Bernadette Seuret |
| <input type="checkbox"/> Emplacement N° 6 : Rue des Platanes / Noyers | Contact : Guillaume Lutz |
| <input type="checkbox"/> Emplacement N° 7 : Rue Valpré | Contact : Brigitte Delacôte |
| <input type="checkbox"/> Emplacement N° 8 : Rue Binnen | Contact : Francine Mutschler |

Nombre de participants : _____

NOM _____ PRENOM _____

Limersheim, le ____/____/____

Signature